

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

MISSION PERMANENTE A BRUXELLES

Avenue Gustave Demey, 72-74 1160 Bruxelles (Belgique) Tel: (322) 346.97.47/48 Fax: (322) 346.97.28
Email: africanunion@skynet.be Website : www.au.int

Conférence

**Mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne :
Financement du plan d'action 2011-2013 et
Rôle du Service européen d'action extérieure**

22 septembre 2011, Bruxelles

AIDE MEMOIRE

Conférence

Mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne : Financement du plan d'action 2011-2013 et Rôle du Service européen d'action extérieure

22 septembre 2011, Bruxelles

1. La Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles organise une conférence sur la mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne dans le cadre des activités initiées pour amener le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, entre autres parties prenantes, à mieux s'imprégner de la coopération entre l'Afrique et l'Union européenne et son corollaire, les relations entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE). La conférence porte, précisément, sur les voies et moyens d'assurer la mise en œuvre ce partenariat stratégique Afrique-UE (communément appelée Stratégie conjointe Afrique-UE) et des Plans d'action y afférents, respectivement ceux de 2008-2010 et 2011-2013. Il s'agit d'examiner, notamment, la problématique du financement des programmes et des projets contenus dans ces plans d'action.
2. Au cours de la conférence, les Ambassadeurs des États membres de l'UA à Bruxelles seront ainsi informés des discussions menées avec la partie européenne pour, par exemple, la mise en place, d'une part, d'une enveloppe panafricaine pour financer les activités des plans d'action de la stratégie conjointe et, d'autre part, d'une Facilité d'intégration africaine proposée par l'UA. Il sera aussi procédé à une présentation de l'état d'avancement du processus de recherche de sources alternatives de financement pour le budget de l'Union africaine. Le troisième thème de la Conférence porte sur le rôle du Service européen d'action extérieure (SEAE) dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe, en prolongement de la conférence organisée par la Mission permanente de l'UA à Bruxelles en avril 2010 sur l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et ses conséquences sur les relations entre les deux continents.

A. Contexte

3. L'adoption du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne, lors du deuxième Sommet Afrique-UE à Lisbonne en décembre 2007, marque le début d'une ère nouvelle dans les relations entre les deux continents et offre un cadre global sur le long terme. La 2^{ème} édition révisée, adoptée par le 3^{ème} Sommet Afrique-UE, tenu à Tripoli (Libye) en novembre 2010, est fondée sur une vision commune pour un partenariat politique renforcé et un approfondissement de la coopération à tous les niveaux, articulés autour de principes fondamentaux que sont l'unité de l'Afrique, le dialogue de continent à continent, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, le respect et la confiance mutuels, la responsabilité commune.
4. La Stratégie conjointe est mise en œuvre au moyen de plans d'action successifs qui indiquent les objectifs, les engagements et les actions nécessaires pour les atteindre. D'une durée de trois ans, le premier plan d'action (2008-2010) avait été adopté à Lisbonne et le second plan d'action (2011-2013) lors du troisième Sommet Afrique –

UE. Les plans d'action sont axés sur les huit partenariats suivants : paix et sécurité ; gouvernance démocratique et droits de l'homme ; commerce, intégration régionale et infrastructures ; objectifs du millénaire pour le développement ; énergie ; changement climatique et environnement ; migrations, mobilité et emploi ; science, société de l'information et espace.

5. Le deuxième plan d'action (2011-2013) intègre les changements majeurs intervenus sur les deux continents et dans le monde, les leçons tirées des trois premières années du premier plan d'action. Il vise à surmonter les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du premier plan d'action, et à produire des résultats concrets qui bénéficient directement aux populations. Lors du Sommet de Tripoli, les dirigeants des deux continents ont renouvelé leurs engagements à poursuivre les efforts pour atteindre de meilleurs résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et réaliser ce partenariat stratégique. A cet effet, le deuxième plan comprend une série de mesures et de projets concrets pour les huit partenariats.

B. Le financement de la stratégie conjointe

6. La mise en œuvre des programmes de la stratégie conjointe et de ses plans d'action requiert des ressources financières adéquates, prévisibles et stables. Les progrès lents enregistrés au cours du premier plan d'action sont en partie imputables aux difficultés relatives au financement des programmes ambitieux du plan d'action. En vue de trouver une solution durable à la question du financement de la stratégie conjointe, la Commission de l'Union africaine a mené des études et a soumis une proposition pour la mise en place d'une facilité d'intégration africaine destinée à soutenir la mise en œuvre des programmes de la stratégie conjointe. La proposition a été présentée lors du Sommet de l'Union africaine (UA) à Kampala en juillet 2010. Le Conseil exécutif de l'UA a adopté la proposition et demandé à la Commission d'engager des discussions avec l'Union européenne pour la mise en place de cette facilité.
7. Lors du troisième Sommet Afrique-UE de Tripoli, les dirigeants africains et européens se sont engagés à coopérer étroitement afin de dégager des fonds suffisants pour mettre en œuvre les plans d'action. A cet effet, ils ont convenu d'inclure la stratégie conjointe dans tous les instruments disponibles, qu'ils soient gérés par les institutions européennes, les instruments bilatéraux des Etats membres de l'UE ou des contributions africaines. Ils ont accepté d'examiner la proposition africaine de créer une Facilité pour l'intégration en Afrique.

C. Les sources alternatives de financement de l'Union africaine

8. Pour affronter les défis auxquels le continent est confronté, il s'est avéré nécessaire que l'UA dispose de ressources suffisantes pour financer ses programmes, le système actuel de contributions statutaires des Etats membres ayant montré ses limites avec l'accroissement de ses activités et de ses différents Organes. Lors du Sommet de Lusaka en 2001, les Chefs d'Etat et de gouvernement avaient autorisé le Secrétaire général de l'OUA à entreprendre des études pour identifier les modalités alternatives de financement des activités de l'Organisation. Depuis, la Commission de l'UA a réalisé des études et mené des consultations avec les Etats membres en vue d'analyser et d'évaluer l'impact, la viabilité et la pérennité des diverses options

proposées. Les huit options de financement alternatif suivantes sont examinées : une taxe sur les importations des biens de consommation, une taxe sur les primes d'assurance souscrites en Afrique, une taxe sur les voyages internationaux, une taxe touristique, une taxe sur les recettes d'exportation, une taxe sur les exportations d'hydrocarbures, un financement par le secteur privé, une taxe sur les budgets nationaux.

9. Afin d'accélérer le processus de recherche de sources alternatives de financement de l'UA, un panel de haut niveau a été mis en place. Le panel est composé de M.Olusegun Obasanjo, ancien président de la République fédérale du Nigéria, de M.Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'OUA, et de Madame Luisa Diogo, ancien premier ministre et ministre des finances du Mozambique. Le panel examinera les différentes options de financement alternatif, les modalités de son opérationnalisation, et mènera les consultations avec les Etats membres. Le panel présentera son rapport à l'Assemblée de l'UA en janvier 2012. La mise en place de ces financements efficaces permettra également à l'UA d'apporter sa contribution au financement des activités de la Stratégie conjointe.

C. Le service européen d'action extérieure

10. Le Traité de Lisbonne signé par les chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union Européenne (UE) le 13 décembre 2007, et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a introduit de changements majeurs dans l'UE. Il a notamment doté l'Union d'un Service européen pour l'action extérieure (SEAE), un corps diplomatique qui vise à développer une véritable politique étrangère de l'Union. Au moment de la conférence que la Mission permanente de l'UA à Bruxelles avait organisé en avril 2010 sur les implications de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne sur les relations de l'UE avec l'Afrique, ce service était en cours de constitution et il n'avait pas alors été possible d'échanger davantage sur son rôle.
11. Les Ambassadeurs avaient dès lors émis le souhait de continuer le débat sur la nouvelle architecture européenne. La conférence vise donc à répondre au souhait des Ambassadeurs et ainsi enrichir le débat sur le partenariat entre l'Afrique et l'Europe. Elle constitue une opportunité de mieux cerner le rôle du SEAE dans le dialogue politique entre l'Afrique et l'Europe en général, et dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe en particulier.

D. Objectifs de la Conférence

12. Les principaux objectifs de la conférence sont :
 - Permettre au Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles d'être informé de la mise en œuvre de la stratégie conjointe Afrique-UE et de ses plans d'action ;
 - Echanger sur le financement des plans d'action de la stratégie conjointe ;
 - Présenter les approches des sources alternatives de financement de l'UA ;
 - Cerner davantage le fonctionnement du Service européen d'action extérieure et son rôle dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe.

E. Format de la conférence

13. La conférence se déroulera sur une journée répartie en trois sessions ainsi que prévu dans le programme de travail ci-joint. Elle sera modérée par le président en exercice du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, S. E. M. Paul Badji, Ambassadeur du Sénégal. La Commission de l'Union africaine sera représentée par le Directeur du département des affaires économiques, Dr René N'Guettia Kouassi, qui coordonne la mise en œuvre de la Stratégie conjointe, et la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. L'Union européenne sera représentée par la Direction générale DEVCO et le SEAE.

14. Dès lors qu'il s'agit d'une conférence publique, des représentants de la société civile, notamment de la diaspora africaine en Europe, du secteur privé, d'institutions internationales et de différents partenaires de l'Afrique seront invités à y participer.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

2011-09-13

Conférence sur la mise en oeuvre et le financement du Partenariat stratégique Afrique-UE aura lieu le jeudi 22 septembre 2011

Bureau Permanent de l'UA a Bruxelles

<http://archives.au.int/handle/123456789/5800>

Downloaded from African Union Common Repository